

—C'était un sacrifice nécessaire.

Sur un coup-d'œil de l'empereur, Corvisart toucha le poulx de Straaps. Il n'y trouva qu'un peu d'agitation, mais nul indice d'un état maladif ou d'un dérangement sensible d'intelligence ; il en fit à demi-voix l'observation à l'empereur, qui, après un instant de réflexion adressa cette question au jeune homme :

—Et si je vous faisais grâce, m'en sauriez-vous gré ?

—Je tâcherais de vous tuer plus tard.

—Ah ! reprit Napoléon, il paraît qu'un crime n'est rien pour vous !

—Vous tuer n'est pas un crime, c'est au contraire un saint devoir.

La férocité de ces paroles contrastait singulièrement avec le ton doux et l'air modeste avec lesquels Straaps les prononçait. L'inébranlable résolution qu'elles annonçaient et ce fanatisme si inaccessible à toutes les craintes humaines, firent sur l'empereur une impression profonde, qu'il affecta de cacher sous une parfaite tranquillité. L'officier de gendarmes emmena Straaps.

—Suivez-le, dit Napoléon à Savary, et que justice soit faite.

Un moment après, tous ceux qui étaient présents se retirèrent, excepté M. de Champagny, que l'empereur retint par le bras.

—M. le duc, lui dit-il d'une voix émue, il faut faire la paix avec ces bêtes sauvages, entendez-vous ? Retournez à Vienne auprès des plénipotentiaires ; je m'en rapporte entièrement à vous. Et lui faisant de la main un signe amical ; à demain, ajouta-t-il.

L'instruction du procès de Straaps commença le jour même. Les recherches de la police procurèrent les renseignements suivants :

Straaps était parti d'Erfurth, où il était en apprentissage chez un fabricant de nankins ; le 12 septembre précédent, avec un mauvais cabriolet et un vieux cheval qu'il avait empruntés à un ami de son père. Il n'avait jamais rien laissé transpirer de son projet ; seulement on trouva, après son départ, un billet de lui qui donnait à entendre qu'il allait s'engager dans l'armée allemande, et qui finissait par ces mots ; On me trouvera parmi les vainqueurs, ou mort sur le champ de bataille."

A quelque distance d'Erfurth, il vendit le cheval et la voiture, ce qui lui procura assez d'argent pour achever son voyage jusqu'à Vienne, où il se logea dans un des faubourgs. Dès le lendemain, il acheta chez un revendeur un couteau de cuisine, il l'aiguisa sur un javé ; puis sans communiquer avec personne, il assista tous les jours à la parade qui avait lieu à Schœnbrunn, jusqu'à ce qu'il eût trouvé une occasion favorable pour exécuter son dessein. Il est probable que s'il eût pris quelques précautions, on l'aurait laissé s'approcher de l'empereur, et, comme il le dit lui-même à ses juges, qu'une fois à portée, il eût frappés des coups bien assurés.

Pendant les quatre jours que dura la procédure, son caractère de résignation ne se démentit pas un seul instant. Il persista dans ses aveux et dans les motifs qui lui avaient inspiré sa résolution. Seulement lorsque le président de la commission militaire vint à discuter avec lui sur ses prévisions contre Napoléon, il parut touché de quelques traits caractéristiques, et dit avec bonne loi :

—Si j'avais connu cela plus tôt, peut-être n'aurais-je pas pris envers Dieu un engagement irrévocable

Il répondit encore au président, qui lui demanda s'il connaissait le châtement réservé aux régicides :

—Je sais que je subirai des tortures je m'y étais résigné d'avance ; mais la mort y mettra un terme et me procurera, au sein de Dieu, une récompense proportionnée à mes souffrances.

Le président lui ayant dit alors que les tortures envers les criminels n'étaient ni dans la législation ni dans les mœurs françaises, il sembla apprendre avec satisfac-